

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 14 octobre 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Pierre FAVRE, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENTS :

Isabelle CHANVILLARD, Christine MORALES, Philippe MEUNIER, Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Véronique SCHMITT à Michèle PIBOULEU, Philippe NICOLINO à Evelyne FONTAINE, Marie LORIAU à Noureddine MESBAHI, Nathalie FAURE à Daniel GOUX, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI, Zeina KHAIR-LAFOND à Pierre FAVRE, Yolande LOBA à Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL à Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MERLE à Gilles GASCON, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010.

.../...

Communication n° 10.139 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de septembre 2010.

Délibération n° 10.140 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation indiciaire de l'emploi contractuel de directeur de la communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal PORTE, à compter du 1^{er} novembre 2010, l'indice de référence relatif à l'emploi de directeur de la communication, de l'indice brut 741 à l'indice brut 830 des traitements de la fonction publique territoriale ; MAINTIENT le régime indemnitaire correspondant à cet emploi au niveau de celui versé aux directeurs territoriaux dans la collectivité, annexé de la prime de fin d'année, tel que prévu par les délibérations en vigueur à la Ville ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 10.141 : INTERCOMMUNALITE : Approbation du transfert de la compétence « infrastructures et réseaux de télécommunications » à la Communauté urbaine de Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le transfert à la Communauté urbaine de Lyon de la nouvelle compétence « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications » ; CONFIRME que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charges.

Délibération n° 10.142 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté POLIMETAL - Demande d'autorisation en vue de régulariser la situation administrative d'activités de traitement de surfaces à Genas - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis conforme à celui de la commune d'accueil, c'est-à-dire favorable, sur la régularisation administrative des activités de traitement de surfaces de la société POLIMETAL sise 6 chemin des Muriers à Genas.

Délibération n° 10.143 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2010 des maisons, balcons et immeubles fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.715,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2010 des maisons, balcons et immeubles fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714.

Délibération n° 10.144 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Projet de rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France - Autorisation au Maire pour la mise en oeuvre administrative - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le projet de rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels, en particulier le Conseil Général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'Union européenne, l'ADEME ; AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention relative aux certificats d'économies d'énergie et percevoir la recette

correspondante ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

Délibération n° 10.145 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Projet d'extension du groupe scolaire Mi-Plaine - Autorisation au Maire pour la mise en oeuvre administrative

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le projet d'extension du groupe scolaire Mi-Plaine, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire, le permis de démolir et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires ; AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention relative aux certificats d'économies d'énergie et percevoir la recette correspondante ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

Délibération n° 10.146 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Création d'un équipement de pétanque dans la ZAC Berliet - Autorisation au Maire pour la mise en oeuvre administrative - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la création d'un équipement de pétanque dans la ZAC Berliet, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels, et notamment le Conseil Général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'Union européenne, l'ADEME, la F.F.P.J.P. (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal) ; AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention relative aux certificats d'économies d'énergie et percevoir la recette correspondante ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

= Arrivée de Madame Chanvillard à 19 heures 25 =

Délibération n° 10.147 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Aménagement d'un terrain familial - Autorisation au Maire pour la mise en oeuvre administrative - Demande de subventions

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal, concernant l'aménagement d'un terrain familial, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires ; AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention relative aux certificats d'économies d'énergie et percevoir la recette correspondante ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter, au taux maximal, toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels, et notamment le Conseil Général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'Union européenne, l'ADEME ; DIT que les recettes seront inscrites à l'article 1321 pour la subvention de l'Etat, à l'article 1323 pour la subvention du Conseil Général du Rhône et à l'article 13251 pour la subvention de la Communauté urbaine de Lyon.

Délibération n° 10.148 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Gestion et exploitation de l'équipement d'accueil collectif de jeunes

enfants « La Mascotte » - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au vu de l'exposé et des documents détaillant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, APPROUVE la désignation de la société « Evancia S.A.S. Babilou » en tant qu'attributaire de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de l'équipement d'accueil collectif de jeunes enfants « La Mascotte » ; APPROUVE le projet de contrat tel que présenté ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat de délégation.

Délibération n° 10.149 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du Contrat éducatif local

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du Contrat éducatif local ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 9.950 €(participation de l'Etat au titre de l'année scolaire 2010-2011) ; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 10.150 : AFFAIRES CULTURELLES : Création et développement artistique sur l'Est lyonnais - Convention de partenariat « ScènEst »

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de partenariat « ScènEst » entre cinq théâtres de l'Est lyonnais (Centre culturel Théo Argence de Saint-Priest, Théâtre de Vénissieux, Espace Albert Camus de Bron, Toboggan de Décines et Centre culturel Charlie Chaplin de Vaulx-en-Velin) ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6228 et les recettes à l'article 7062.

Délibération n° 10.151 : RELATIONS INTERNATIONALES : Coopération décentralisée avec la ville de Nouna (Burkina Faso) - Projet « études de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau » - Avenant d'exécution

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'octroi d'une aide financière forfaitaire de 7.000 € à la ville de Nouna (Burkina Faso) pour lui permettre de réaliser les études de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau ; AUTORISE Madame le Maire à signer avec la commune de Nouna (Burkina Faso) l'avenant d'exécution à la convention de coopération décentralisée, avenant définissant ce programme d'études et ses modalités de mise en œuvre ; DIT que la dépense relative à la subvention sera imputée à l'article 65738.

Délibération n° 10.152 : RELATIONS INTERNATIONALES : Mandat spécial pour la délégation de la Ville au Burkina Faso

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de mettre en place la phase d'études relatives à la faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau, DONNE mandat spécial à une délégation de la Ville composée de Monsieur Gérard Heinz et de Madame Véronique Schmitt, pour un voyage à Nouna (Burkina Faso) du 23 octobre au 2 novembre 2010, sur la base d'une enveloppe financière estimée à 1.200 € pour les frais sur place et à 2.400 € pour les billets d'avion.

Délibération n° 10.153 : VIE ASSOCIATIVE : Octroi d'une subvention au lycée Condorcet pour l'organisation d'un séjour pédagogique lié au Devoir de mémoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au lycée Condorcet une subvention de 3.300 € pour l'organisation d'un séjour à Péronne (Somme) avec une classe de 1^{ère} ES les 31 mars et 1^{er} avril 2011 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.154 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'association « Rêves Rhône » le 13/11/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rêves Rhône », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 13 novembre 2010.

Délibération n° 10.155 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association « As de Coeur » le 20/11/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « As de Coeur », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 20 novembre 2010.

Délibération n° 10.156 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque le 3/12/2010 et de la salle du CCTA le 4/12/2010 pour le Téléthon - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au Téléthon, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 3 décembre 2010 et de la salle du C.C.T.A. le 4 décembre 2010.

Délibération n° 10.157 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'association du personnel le 11/12/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association du personnel de la Ville de Saint-Priest, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Mosaïque le 11 décembre 2010.

Délibération n° 10.158 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour le Secours Populaire Français le 18/12/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au Secours Populaire Français, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle du Concorde le 18 décembre 2010.

La séance est levée à vingt heures dix.

Le Maire,